

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 octobre 2007.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON -
Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDÆEL - Bérangère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Patrick LAMBERT : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : André DEMOULIN- Oswalda RICHIR-ROSSEEL – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007.

Mme Tonnon signale qu'elle s'abstient au vote sur ce procès-verbal étant donné qu'elle était absente lors de cette séance. M. Denis demande que l'on modifie le procès-verbal en ne reprenant pas la majeure partie de la réponse à la question posée à huis clos, ce afin de ne pas évoquer les personnes concernées par cette réponse. Le procès-verbal de cette séance du 24 septembre 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance.

Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance d'arrêtés du Collège provincial du 13 septembre 2007 approuvant les comptes 2006 des Fabriques d'église Saint Bavon de Chaumont, Saints Pierre et Martin de Vieusart et Notre Dame de l'Assomption de Longueville, ce dernier compte étant approuvé moyennant rectifications.

Il donne également connaissance d'un arrêté du Collège provincial du 11 octobre 2007 approuvant la délibération du Conseil communal du 27 août 2007 par laquelle le Conseil communal fixe les conditions de recrutement d'un receveur communal, ainsi qu'un arrêté du Collège provincial du 11 octobre 2007 approuvant la délibération du Conseil communal du 27 août 2007 par laquelle le Conseil communal modifie le cadre du personnel communal par l'ajout d'un emploi contractuel $\frac{3}{4}$ temps d'architecte A1sp et corrige le niveau de l'emploi de bibliothécaire contractuel de niveau B en niveau D.

Diverses communications sont émises par les membres du Collège communal :

- Mme Verstraeten signale que l'école de Corroy a été retenue pour un projet d'intégration d'enfants en situation de difficulté de type dysphasie, dyscalculie, dyslexie.
- M. Mignon signale que la Commune de Chaumont-Gistoux fait partie des cinq communes retenues cette année pour la distribution d'arbres proposés par la Province, ce qui n'était plus arrivé depuis quelques années.

SEANCE PUBLIQUE

I. Affaires générales.

- **Police de la circulation routière – Règlement complémentaire.**

Délibération

II. Travaux.

- **Ecole de Corroy – Construction en remplacement d’infrastructures provisoires à désaffecter ; modernisation de locaux non destinés à l’éducation physique et aménagement d’abords – Approbation du programme de travaux et demande de subsides.**

Délibération

- **Ecole de Corroy - Construction en remplacement d’infrastructures provisoires à désaffecter ; modernisation de locaux non destinés à l’éducation physique et aménagement d’abords – Désaffectation de préfabriqués.**

Délibération

III. Environnement.

- **Dessaisissement de la Commune de la responsabilité du traitement des ordures ménagères et des encombrants au bénéfice de l’I.B.W.**

Délibération

Mme de Villenfagne rentre en séance.

Point en urgence.

Marché public de fourniture – Acquisition d’une épandeur à sel sur berce pour lève conteneur – Adoption du cahier spécial des charges, de l’estimation de la dépense et choix du mode de marché.

Délibération

Point inscrit via un ordre du jour complémentaire demandé par les conseillères communales Brigitte Troosters et Thérèse de Baets-Ferrière.

Intercommunales – Rôle du Conseil communal et des délégués aux Assemblées générales – Décision.

Délibération

Questions – Réponses.

Mmes Troosters et de Baets émettent différentes questions :

- une demande d’information sur les risques encourus par la commune au sujet de recours éventuels de contribuables contre des règlements sur les additionnels à l’impôt des personnes physiques.

M. Landrain répond que le libellé de la question pourrait faire croire qu’un citoyen de Chaumont-Gistoux serait fondé à introduire un recours contre un règlement taxe en tant que tel. Ce ne peut être le cas, s’agissant d’un acte normatif sans portée individuelle directe. Par

contre, à l'occasion d'une réclamation régulière contre une imposition d'Etat à l'IPP formée devant la juridiction administrative compétente, à savoir le Directeur régional des Contributions du ressort, le contribuable pourrait opposer l'irrégularité du règlement taxe et obtenir sa non application. En pratique, ceci ne peut plus se faire pour les exercices d'imposition 2006 et antérieurs, les délais de réclamation étant échus en cotisation primitive (enrôlement pour 2006 jusqu'en juin 2007 et donc réclamation valide jusqu'en septembre 2007). Pour ce qui concerne l'exercice d'imposition 2007, le problème est pendant, dans la mesure où certaines autorités supérieures (la Région wallonne) étudieraient la possibilité de couvrir l'illégalité commise dans un grand nombre de Communes pour empêcher de les mettre dans une situation financière inextricable. Enfin, pour les revenus 2007, exercice 2008, les mesures nécessaires seront prises à Chaumont-Gistoux pour être dorénavant à l'abri de toute critique. Le Ministre souhaiterait que les décisions soient prises et transmises pour le 15 novembre au plus tard, ce qui représenterait une commodité pour lui. Ces décisions seront prises lors du Conseil de décembre. Enfin, afin d'être encore plus prudent, le budget 2009 et ses taxes seront arrêtés pour la fin du mois d'octobre 2008.

- Qu'en est-il de la mise en place du service de logement communal ?

Mme Louette répond que celui-ci sera mis en place pour la fin du mois de novembre, la personne chargée de ce service devant encore suivre une formation à cet effet.

- Le Collège s'était engagé à transmettre le nouvel organigramme du personnel communal. A-t-il été établi et pourrait-on en disposer ?

M. Decorte répond que cet organigramme est quasiment finalisé ; il reste encore quelques modifications à y apporter, notamment au niveau des accueillantes du service « instruction publique ». Après cela, il sera transmis aux conseillers communaux.

- Les nouveaux membres de la CCAT ayant été désignés lors de la séance du Conseil communal du 2 juillet dernier, a-t-on reçu l'avis du Gouvernement permettant l'installation de la nouvelle CCAT ?

M. Mertens répond par la négative, si ce 2 juillet la liste des membres de la nouvelle CCAT et le ROI de celle-ci ont été votés par le Conseil communal, l'un des premiers à le faire en Région wallonne, la décision du Gouvernement à ce propos n'a pas encore été prise et devrait l'être au plus tard en janvier 2008.

- Nous pensions que le compte 2006 aurait été à l'ordre du jour du Conseil ; à défaut, pourriez-vous nous faire connaître l'avis de la tutelle sur les comptes 2004 et 2005 ?

M. Landrain répond que le compte 2006 devrait être présenté au Conseil communal en novembre. En ce qui concerne les comptes 2004 et 2005, la tutelle a sollicité des documents complémentaires. De toute façon, aucune décision ne sera prise sur le compte 2005 tant que la tutelle n'aura pas statué elle-même sur le compte 2004. Quant au budget 2008, M. Landrain signale que celui-ci sera présenté lors du Conseil communal de décembre, car la circulaire budgétaire de la Région wallonne qui aurait dû parvenir à la Commune au mois d'août, n'est seulement parvenue qu'il y a une quinzaine de jours.

- Malgré nos demandes répétées, la mise à jour du site Internet de la Commune est-elle si difficile que l'on ne puisse y trouver l'ordre du jour du Conseil communal de ce soir et qu'il faille attendre le 29 octobre pour y trouver le PV du Conseil communal du 27 août ?

M. Mertens s'étonne de cette remarque, signalant que l'ordre du jour du Conseil communal de ce soir est sur le site Internet depuis 10 jours. Il signale qu'une démarche sera effectuée afin que l'ordre du jour soit plus rapidement et plus facilement visible sur le site. Il souligne également que différents problèmes techniques sont survenus au niveau du site et qu'un technicien devrait tout prochainement intervenir.

M. Decorte signale que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 26 novembre et qu'on y évoquera notamment le compte 2006. La séance suivante devrait se dérouler le 17 décembre et portera notamment sur le budget 2008 et les taxes devant être votées. Cette séance sera la séance commune avec les membres du Conseil de l'action sociale, tel qu'il est prévu dans le Code de la Démocratie Locale.

SEANCE A HUIS CLOS

Instruction publique.

- **Organisation de la rentrée scolaire 2007-2008 – Désignation des enseignants temporaires prioritaires primaires – Rectificatif - Ratification.**

Délibération

- **Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.**

Délibérations

Suite à une remarque émise par Madame Brigitte TROOSTERS, les points relevant du Service Instruction Publique repris dans la convocation du Conseil Communal ne correspondent pas exactement avec les points mentionnés dans la synthèse du Service Instruction Publique mise à disposition des Conseillers Communaux pour consultation. En effet, il y a eu une petite erreur de transcription des points devant être inscrits dans la convocation du Conseil Communal du 29 octobre 2007. Il convient donc de remplacer le 3e point relatif à l'instruction publique inscrit sur la convocation par le point suivant: désignations au 1er octobre 2007 - ratifications.

- **Désignations d'enseignants au 1^{er} octobre 2007 – Ratifications.**

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007.

Par 16 oui et une abstention (Mme Noël-Tonnon), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite, sous réserve d'y appliquer la remarque de M. Denis.

La séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE